

1. Qu'est-ce que le FRArt ?

Le Fonds de la Recherche en Art (FRArt) permet de financer des **projets de recherche en art** menés par des artistes-chercheurs/chercheuses à titre individuel ou collectif, **en dehors de tout doctorat et de financement de production artistique**. Ces projets sont validés par une ou plusieurs Écoles Supérieures des Arts (ESA).

- **Montant maximal : 50 000 €** (personnel, fonctionnement, équipement).
- **Durée : 9 à 24 mois**, début possible entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre 2027.

2. Calendrier

Étape	Date limite
Dépôt du dossier IMEP (pré-sélection)	20 octobre 2026
Appui méthodologique (si projet pré-sélectionné par l'IMEP)	novembre – décembre 2026
Validation e-space Artiste	26 janvier 2027 – 14 h
Validation e-space IMEP & lettre d'accord	2 février 2027
Réunion du Comité artistique international, organe d'experts réuni par le FRArt pour sélectionner les projets	mars/avril 2027
Début du projet	1 ^{er} juin → 1 ^{er} décembre 2027

3. Admissibilité

1. **Auteur·e principal·e** : le projet est porté par un·e auteur·e principal·e, artiste-chercheur·e titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur artistique ou équivalent, ou pouvant faire valoir une pratique de recherche artistique reconnue.

NB. **Collectif autorisé** : en cas de projet porté par un collectif, les co-auteur·e·s confirment leur accord sur e-space.
2. Le projet ne peut se limiter à une production artistique mais doit répondre à une **question de recherche bien identifiée**. Les frais liés à la production ou à la diffusion d'œuvres ne sont pas éligibles.
3. Tout projet doit être **soutenu par une ou plusieurs ESA** qui se voit attribuer le titre d'ESA porteuse ou partenaire. Un·e candidat·e auteur·e principal·e a la possibilité, en phase de présélection, d'introduire sa candidature auprès de 2 ESA porteuses maximum et doit les mentionner lors du dépôt de son dossier. Une ESA porteuse ne pourra valider qu'un maximum de 5 projets.
4. Tout·e auteur·e principal·e ou co-auteur·e, bénéficiaire d'un PDR-FRArt, devra respecter un délai de carence de 5 ans avant de pouvoir solliciter un nouveau PDR-FRArt.

4. Structure du dossier final (format FRArt)

Le projet peut être rédigé **en français ou en anglais** et doit respecter scrupuleusement les consignes formelles indiquées par le FNRS (cf. Mini-guide et plateforme de dépôt).

Sections principales :

- **Partie 1 : Projet** – titre, résumé (FR & EN).
- **Partie 2 : Projet & auteur·e·s** – note synthétique, description détaillée, contexte/pertinence, méthodologie, dissémination, CV, portfolio.
- **Partie 3 : Budget** – tableau + autres apports.

5. Critères de sélection (FRArt)

Critère	Pondération
Cohérence artistique du projet	30 %
Enjeux artistiques/scientifiques/éthiques/sociaux	25 %
Faisabilité et conditions de réalisation	15 %
Adéquation budget/plan de financement	15 %
Qualité de l'œuvre ou potentiel de l'auteur·e	15 %

6. Processus de l'IMEP

1. Pré-sélection des projets

Un **dossier de présentation du projet** est à envoyer pour le **20 octobre 2026** à fpironet@prof.imep.be. Ce dossier préliminaire contient obligatoirement les éléments suivants :

- ✓ Description des éléments essentiels du projet (max. 3 pages) :
 - la problématique de recherche clairement formulée,
 - la méthodologie envisagée,
 - un ou deux paragraphes présentant les forces du projet au regard des critères de sélection du FRArt (cf. *supra*),
 - le budget prévisionnel synthétique et un calendrier prévisionnel.
- ✓ Les raisons pour lesquelles le·la candidat·e sollicite spécifiquement l'IMEP pour soutenir son projet.
- ✓ Un CV (+ lien portfolio).

2. **Appui méthodologique** aux candidat·e·s dont le projet a été pré-sélectionné pour la préparation de la version définitive du dossier FRArt (novembre-décembre 2026).

3. **Lettre d'accord IMEP** : émise via la plateforme e-space uniquement après réception et validation de la version définitive du dossier FRArt.

Important : être pré-sélectionné·e sur la base d'une version préliminaire du dossier ne garantit pas que l'IMEP soutiendra *in fine* le projet.

7. Liens utiles

- **Mini-guide FRArt 2027 (FR)** – https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRArt_Mini-guide_2027_FR.pdf
- **Règlement PDR-FRArt 2027 (FR)** – https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRArt_REGL_PDR-FRArt_FR.pdf
- **Modèles de fichiers (FR / EN)** – Word – *téléchargeable à partir du Mini-guide.*
- **Plateforme e-space** – <https://e-space.frs-fnrs.be/>

Adresse de contact FNRS pour toute question complémentaire : credits-projets@frs-fnrs.be

8. Contacts IMEP

- **Référente FRArt** : Fabienne PIRONET – fpironet@prof.imep.be
- **Adresse postale** : Rue Juppín, 28, B-5000 Namur

Mentions légales & confidentialité

« Les informations communiquées ci-dessus sont issues des documents officiels FRArt 2027. En cas de divergence, **les textes du FNRS font foi**. Les données personnelles fournies seront traitées conformément au RGPD et à la Charte vie privée du FNRS. »